



Direction Juridique
Département Droit Public

Senlis, le

26 FEV. 2015

N/Réf. : DJ/GA/15-037

Affaire suivie par Gwenaëlle Audoux
☎ : 03.44.63.77.21.

E-mail : gwenaelle.audoux@sanef.com

**Direction Départementale des
Territoires**

Service de l'aménagement, de l'urbanisme
et de l'énergie

40, rue Jean Racine

60021 Beauvais Cedex

Objet : Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS)
des communes de Maignelay-Montigny (60420)
et de Chambors (60240)

A l'attention de Madame Christine Poirié

Madame,

Faisant suite à vos courriers des 27 et 28 janvier 2015, je vous informe que les communes de Maignelay-Montigny et de Chambors situées sur le département de l'Oise, ne sont pas traversées par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne la révision des POS pour les communes susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu Maurin

Juriste